

Albert SAINTARD,
Nghia-Hop (Nghê-An)(Nord-Annam)
riz, maïs, élevage

Victor *Albert* SAINTARD,

Né le 2 avril 1879 à Croissy (Seine-et-Oise)
Fils d'Alfred Auguste Saintard, boulanger, et de Pauline Alexandrine Fontaine.

Employé de commerce à Haïphong (14 mars 1902).

Employé chez Debeaux frères à Hanoï (juin 1906) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Debeaux_freres-Hanoi.pdf

À Haïphong (30 juillet 1911).

Employé des Comptoirs français du Sud-Annam à Phan-Rang (14 avril 1912) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comptoirs_frs_Sud-Annam.pdf

Agent à Nam-Dinh de Fortuné Sauvage, armateur (1916) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Transp_mmes_fluv_Sauvage.pdf

Employé de Menier frères à Nam-Dinh ((*Bulletin administratif du Tonkin*, 1919, p. 467).

Magasinier des Rizeries indochinoises à Haïphong (1920) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Rizeries_indochinoises.pdf

Patron des Ateliers Garnier et Saintard à Nam-Dinh : scierie mécanique, tuilerie-briqueterie, forge, mécanique (repris en 1926 par Duron et Luzet).

Exploitant d'une carrière calcaire dans les rochers Nui-chu-Chi et Nui-Ma-Da, village de Tien-Duong, canton de Duong-Yu, huyên de Gia-Khanh, province de Ninh-Binh (autorisation accordée le 3 juin 1922, renouvelée le 10 septembre 1928).

Marchand de bois à Bênthuy (Vinh).

Riziculteur.

Décédé fin 1929 à Bênthuy.

15 juin 1925
(*Bulletin officiel de l'Annam*, 15 juin 1925, p. 752)

Il est fait concession gratuite et provisoire à M. Saintard, Albert, Victor, marchand de bois, demeurant à Benthuy, près de Vinh (Annam), d'un terrain domanial d'une superficie approximative de cinq cents hectares (500 ha) sis sur le territoire de la commune de, canton de Nghia-Hung, huyen de Nghia-Dan (Nghê-An).

Le dit terrain tel qu'il figure sur le plan annexé à l'original du présent arrêté, est limité :

Au nord par un ruisseau dit « Khe-Bong » traversant la route locale N- 34 au pont du kilomètre 59+150 pour aller se jeter dans le Song-Hieu en suivant à peu près la direction N. W. S. E.

À l'est, par le Song-Hieu ;

Au sud, par un sentier forestier partant de la rive droite du Song-Hieu pour rejoindre la route locale N- 54 (route de Sen à Nghia-Hung) au P. K. 55+000 ;

À l'ouest par la route de Sen à Nghia-Hung, du kilomètre 55 au kilomètre 59+150.

.....

Les terres riches du Nord-Annam
par Clodion [= Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 avril 1926)

[...] Dans la même région, un colon du Tonkin, M. Saintard, a acquis une concession de 800 hectares, dont le sol, d'une rare fertilité, souffrait chaque année de la sécheresse au moment critique alors qu'à 30 mètres en contrebas, le sông Con roulait ses eaux vivifiantes tout le long du domaine.

Grâce au moteur à gaz pauvre, l'eau va être élevée à peu de frais de 35 mètres pour irriguer ces terres, et l'on escompte des [récoltes de riz et de maïs](#) qui permettront de charger annuellement vingt wagons de vingt tonnes, sur le chemin de fer récemment suggéré par *L'Éveil économique*. [...]

Dans le Nghê-An
Une intéressante entreprise d'irrigation à Phu-Quy.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 décembre 1927)

[...] M. Saintard, de Bênthuy, concessionnaire de terres dans la région de Phu-Quy, fertiles à condition d'être irriguées et trop élevées pour être irriguées par les moyens ordinaires, vient d'installer une usine de pompage fort intéressante sur le sông Hiêu, cinq kilomètres en aval de Nghia-Hung (Phu-Quy). Une première pompe élèvera 200 mètres cubes à l'heure, soit 55 litres à la seconde à une hauteur de 31 mètres au-dessus de l'étiage ; c'est une pompe centrifuge Sulzer mue par un moteur de 40-47 chevaux à gaz pauvre, de Vierzon. Une seconde pompe du même type mue par un moteur Aster de 38-42 ch. amènera l'eau à 44 m.

M. Saintard compte mettre en valeur par ce moyen [200 hectares de rizières et 500 h. d'autres cultures](#) demandant un simple arrosage.

Par la multiplicité d'entreprises de ce genre, des dizaines de milliers d'hectares seraient irrigués sans attendre quinze années d'études et cinq de travaux et cela pour le plus grand profit du budget qui, sans avoir à payer les intérêts de lourds emprunts, percevrait des impôts et taxes sur ces terres mises en valeur par l'initiative privée.

23 février 1928
(*Bulletin officiel de l'Annam*, 15 février 1928, p. 262)

Il est fait concession gratuite et définitive à M. Saintard, Albert, Victor, commerçant de bois, demeurant à Bênthuy (Vinh) d'un terrain domanial d'une superficie de 144 ha sis sur le territoire du village de Nhiêu-Hop, huyên de Nghia-Dan, province de Nghê-An.

Ce terrain est limité :

Au nord par la route de Phu-Quy à Sen, du point A au point D ;

À l'est et au sud par un arroyo non dénommé, le Sông-Hiêu et la ligne E.F.C. suivant le pointillé en rouge indiqué sur le plan ;

À l'ouest par une ligne CD suivant le pointillé indiqué sur le plan et d'une longueur de 2.000 mètres.

Sont stipulées toutes les réserves visées aux articles 2, 3 et 4 de l'arrêté de concession provisoire susvisé.

M. Saintard est soumis pour la parcelle de 144 ha au paiement de l'impôt foncier et à toutes les autres charges à compter du jour de la signature du présent arrêté.

NORD-ANNAM

BENTHUY

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juillet 1928)

Accident d'automobile. — Hier, vers 9 heures, un accident d'automobile s'est produit au carrefour des rues Maréchal-Pétain et de la Saumure ; la voiture T. 3799, appartenant M. Ng-huu-ban, domicilié à Thai-Binh et conduite par son chauffeur Doang Huong, venant de la rue des Changeurs pour se diriger vers le Quai, a été prise en écharpe au dit carrefour par la voiture T-3778, appartenant à M. Saintard, commerçant, domicilié à Ben-Thuy (Annam) et conduite par son chauffeur Lé van-Khang, laquelle, venant de la rue Maréchal-Pétain, allait vers la place de l'Horloge. Cette dernière voiture a subi quelques dégâts. En outre, l'aide chauffeur nommé Vu-van-Phan, âgé de 20 ans, a été légèrement blessé.

25 juillet 1928

(*Bulletin officiel de l'Annam*, 25 juillet 1928, p. 963-964)

Il est accordé à M. A. Saintard, colon à Benthuy, province de Nghê-An, l'autorisation d'établir une prise d'eau dans le Song-Con pour l'irrigation de sa concession de Nhiêu-Ap.

Cette autorisation est accordée dans les conditions du décret du 12 mars 1916, sous réserve des droits des tiers, pour une durée de 30 années à compter de la promulgation du présent arrêté. Mais il reste bien entendu que cette autorisation est donnée à titre précaire et révocable en cas de nécessité.

Elle est soumise aux conditions insérées du cahier des charges joint au présent arrêté.

22 octobre 1928

(*Bulletin officiel de l'Annam*, 15 octobre 1928, p. 1322-1323)

Le public est informé qu'une demande de concession de terrain rural dont ci-joint la teneur a été déposée dans les bureaux de la résidence de Vinh :

Benthuy, le 21 octobre 1928

Monsieur le Résident de France à Vinh

Monsieur le résident,

J'ai l'honneur de vous prier de transmettre à M. le résident supérieur une demande de concession gratuite et provisoire pour les terrains dont croquis su 1/10.000 en 6 exemplaires ci-joints.

Ces terrains d'une contenance de 166 ha 40 sont limitrophes de la concession provisoire qui m'a. été accordée le 15 juin 1925 et font partie de l'ex concession Lapiçque.

Je suis né à Croissy-sur-Seine (S.-et-O.), le 2 avril 1879, et sujet français. Inclus carte d'électeur pour justification.

Les terrains demandés sont bornés :

au nord par la concession Thomas
à l'ouest id
au sud par la concession Raymond
à l'est par la route de Phuqui à Sen.

Les dits terrains sont composés d'un mamelon et de quelques bas fonds, sont destinés à [faire des pâturages pour mon bétail et quelques rizières pour la nourriture du personnel de ma concession.](#)

Je vous remets inclus une attestation financière de la chambre de commerce de Vinh en double exemplaire ainsi que la déclaration de concessionnaire à Nhiêu-Ap en double également.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer, monsieur le Résident, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé :

A. SAINTARD, commerçant à Benthuy

Les oppositions qui pourront être formulées à l'encontre de cette demande seront reçues au 1^{er} bureau de la Résidence Supérieure en Annam à Hué pendant un délai de 2 mois à compter de la date d'apposition du présent avis.

Aucune opposition déclarée après l'expiration du délai d'affichage et d'enquête de domanialité ne sera recevable.

NORD-ANNAM
BENTHUY
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 janvier 1930)

La mort de M. Saintard. — Nous apprenons le décès, survenu à Bênthuy, lundi matin, de M. Saintard. colon à Nghê-an. C'est une sympathique figure de vieil Indochinois qui disparaît. Fixé en ce pays depuis de longues années, il s'était livré dans le Nord-Annam au commerce des bois, et à la colonisation agricole et avait su se créer une situation des plus enviables. Malgré l'âge et une santé compromise, il n'avait pas renoncé au travail et s'occupait de mettre sur pied de nouvelles entreprises ; parti récemment passer quelques jours à Haiphong, il y avait été gravement souffrant, mais, comptant sur sa belle vigueur, il avait voulu cependant retourner à Bênthuy, où Il est arrivé pour rendre le dernier soupir.

Tout ceux qui l'ont connu regretteront ce vieux colonial, gai compagnon, rude travailleur et d'une obligeance inépuisable.

Les obsèques de M. Saintard ont en lieu mardi à 10 heures.

Nous prions sa famille et ses amis d'agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

18 mai 1931
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 13 juin 1931)

Est autorisée la substitution de M. Coudoux Pharaon, planteur à Dao-Nguyên, aux droits de M^{me} Trinh-thi-Cat dite Cat-Loi, héritière de M. Saintard, sur les terrains d'une superficie de 356 ha qui restent de la concession provisoire accordée à ce dernier par l'arrêté du 15 juin 1925.

Il est fait concession définitive à M. Coudoux de ces 356 ha de terrains situés à l'est et en bordure de la route locale n° 34 et à l'ouest du Song-hieu.

Ces terrains tels qu'ils figurent sur le plan ci-annexé sont limités :

au nord : par une ligne brisée partant du point kilométrique 58 370 de la route locale n° 34 pour aboutir à l'usine de pompage sur la rivière de Song-Con.

à l'ouest : par la route locale n° 34 du point kilométrique 53+ 370 au point kilométrique 55 +100 (borne 10)

au Sud : par une ligne brisée partant du Song-Con (borne 3) et passant par les bornes 4,5, 6, 7, 8, 9 pour aboutir à la route locale n° 34 (borne 10, P. K. 55100) ;

à l'est : par le Song-Con de la borne 3 à l'usine de pompage.

Sont stipulées toutes les réserves prévues à l'arrêté de concession provisoire du 15 juin 1925.

M. Coudoux est soumis pour les terrains ci-dessus désignés (356 ha) au paiement de l'impôt foncier et à toutes les autres charges à compter du jour de la signature du présent arrêté.

22 octobre 1931
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 29 janvier 1932)

Extrait d'un arrêté faisant concession gratuite et provisoire à M^{me} Cat-Loi, héritière de M. Saintard, d'un terrain domanial situé sur le territoire de Nghia-Hung (Nghêan)
